

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Le Projet d'Agglomération RUN deuxième génération est déposé auprès de la Confédération

Le Groupe de pilotage du Projet d'Agglomération RUN a transmis ce vendredi 29 juin 2012 la version révisée de son projet d'agglomération "volet transports et urbanisation" à l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Le dossier confirme la volonté politique partagée de concrétiser une agglomération multipolaire transfrontalière de 135.000 habitants se fondant notamment sur la réalisation de la ligne ferroviaire RER/TransRUN, présentée à la Confédération en priorité A.

Elaboré selon les exigences fixées par la politique fédérale des agglomérations, le Projet d'Agglomération RUN deuxième génération est le résultat d'un processus conduit par un comité politique réunissant une délégation du Conseil d'Etat, les délégués des Villes, de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL) et de l'Agglomération urbaine transfrontalière du Doubs (AUD). Lancé en septembre 2010, ce projet a impliqué l'ensemble des partenaires de l'Agglomération RUN dans chacune des phases de son élaboration. Mis en consultation en avril 2012, il a reçu un très large appui des partenaires et des milieux concernés représentant la société civile.

Mesure phare RER/TransRUN présentée à la Confédération en priorité A

Le Projet d'Agglomération RUN deuxième génération confirme la priorité politique donnée à la poursuite de la concrétisation de l'Agglomération multipolaire RUN. Le dossier précise et affine cette vision ambitieuse. Le projet réaffirme les priorités fixées en 2007 en matière d'urbanisation et de gestion de la mobilité, garantissant l'efficacité coût/utilité des investissements planifiés pour les périodes 2015-2018 (mesures A) et 2019-2022 (mesures B). Les 39 mesures (paysage, aménagement du territoire, valorisation de traversées de localité, gestion du trafic, intermodalité, mobilité douce, etc.) élaborées, réparties sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération RUN, renforcent la densification du milieu bâti autour des axes de transports publics structurants de notre canton.

Parmi celles-ci, la mesure phare RER/TransRUN (retenue en priorité B en 2007), a désormais atteint sa phase de maturité: ayant fait l'objet d'un avant-projet, les conditions de sa réalisation et ses coûts sont désormais fixés, expertisés et validés. Cette mesure est présentée à la Confédération en priorité A. Le projet du RER neuchâtelois a été massivement accepté par le Grand Conseil lors de sa session du 26 juin 2012. Il fait actuellement l'objet d'une vaste campagne au sein de la population neuchâteloise, qui devra se prononcer sur cet objet le 23 septembre prochain.

Un instrument de planification et de gestion

Le Projet d'Agglomération est l'instrument de planification et de gestion choisi par la Confédération afin d'accompagner la coordination efficace des politiques d'aménagement du territoire et de transports dans les agglomérations, considérées comme les moteurs de la croissance, et de répondre ainsi aux problèmes spécifiques rencontrés par celles-ci dans leur développement.

Fondé sur la stratégie du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), le projet neuchâtelois déposé en 2007 avait été retenu par la Confédération, qui confirmait le bien-fondé de l'Agglomération multipolaire RUN et l'opportunité de la réalisation de la ligne ferroviaire RER/TransRUN alors en gestation. Cette évaluation avait donné accès au financement du Fonds d'infrastructure pour le cofinancement des mesures A retenues, à raison d'un taux de subventionnement de 35%, garantissant l'octroi d'un montant total de subventions de 17 millions de francs à l'Agglomération RUN pour la période 2011-2014.

Composition du Groupe de pilotage du Projet d'agglomération RUN

Le Groupe de pilotage du Projet d'Agglomération RUN est composé des trois conseillers d'Etat, M. Claude Nicati, président du Groupe de pilotage, MM. Thierry Grosjean et Jean Studer, de trois conseillers communaux représentant les villes, MM. Olivier Arni (Neuchâtel), Cédric Dupraz (Le Locle) et Laurent Kurth (La Chaux-de-Fonds), de deux conseillers communaux délégués de la Communauté urbaine du Littoral, MM. Raphaël Comte (Corcelles-Cormondrèche) et Denis Struchen (St-Blaise) et d'un délégué de l'Agglomération urbaine du Doubs, M. le Maire Jacques Bourgeois (Villers-Le-Lac/F).

Pour de plus amples renseignements:

Claude Nicati, conseiller d'Etat, président du Groupe de pilotage du Projet d'Agglomération RUN, tél. 032 889 67 00.

Daniel Grassi Pirrone, directeur de l'Association RUN, chef du Projet d'Agglomération RUN, tél. 032 889 46 82.

Neuchâtel, le 29 juin 2012